



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n° 328  
« Arts, Lettres, Langues, Philosophie  
et Communication »  
de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail



2010



# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Jean Emile GOMBERT, Université Rennes 2

Experts :

M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Paris 3

Mme Anna GEPPERT, Université Paris 4

M. Michel MESSU, Université de Nantes

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Paris 3

M. Tobias SCHEER, Université de Nice

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Olivier GALLAND



## Contexte général

Cette école doctorale pluridisciplinaire (Arts, Littératures, Langues et Civilisations, Philosophie, Information et Communication) a pour établissement principal l'Université de Toulouse 2 - le Mirail, l'Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier étant co-accréditée.

Restructurée à mi-parcours du présent quadriennal, elle comprend de bonnes équipes, dont certaines sont elles-mêmes en restructuration.

Des collaborations ont été établies avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région et avec les autres ED au sein du PRES Midi-Pyrénées et du Collège Doctoral de Site. Toutefois, cette ED, nouvelle dans sa configuration, doit se faire connaître et reconnaître. La désignation de la directrice de l'ED à la direction du Collège Doctoral de Site y aidera sans doute.

## Avis condensé

### • Avis global :

Deux ans après sa transformation, l'ED ALLPH@ a su évoluer de manière remarquable et fait preuve d'un dynamisme incontestable. Elle manifeste une attitude très volontariste d'établissement de synergies entre les unités de recherche, et s'est engagée dans une démarche dynamique d'élaboration d'une identité commune autour des concepts d'art et de création, notamment dans la dialectique « arts et sciences ».

Cette évolution doit sans doute beaucoup à la personnalité énergique de la directrice de l'ED, qui s'est investie et a su mobiliser autour d'elle.

L'ED doit toutefois continuer ses efforts pour solder les effets de dysfonctionnements passés.

Il faudra pour cela :

- solder le passif des inscriptions en 6<sup>ème</sup> année et au-delà, veiller à ne pas en reprendre,
- créer des structures de gouvernance stables qui gèrent les inscriptions, les réinscriptions, les dérogations et les litiges.

Une attention particulière doit être portée aux abandons pour affiner la politique d'admission.

### • Points forts :

- Forte implication de la Directrice de l'ED.
- Réel effort pour mettre en œuvre une synergie entre les unités de recherche.
- Les moyens donnés par l'UTM.
- Limitation efficace du nombre de doctorants par encadrant.
- Taux d'accès aux emplois de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Mise en place d'une réelle vie scientifique de l'ED.
- Le rôle dans la vie culturelle locale.
- Mesures d'encadrement et d'accompagnement originales et inventives.
- Offre de formation pertinente.
- Très bonne ouverture au national et à l'international.
- Réseaux d'excellence en cours.



- Politique affirmée et efficace qui vise à forger une identité de l'ED autour des Arts, et notamment la dialectique "Arts et Sciences".
  - Dynamisme du fonctionnement de l'ED et forte implication des doctorants, véritables acteurs du dispositif.
- 
- Points faibles :
    - Doit encore faire sa place dans le PRES.
    - Absence de liens avec la MSH-T.
    - Trop peu de réunions du conseil.
    - Structuration interne inachevée.
    - Dispositifs d'information à construire.
    - Pas de moyens donnés par l'UPS.
    - Problèmes de coordination avec l'UPS.
    - Pas de procédure d'autoévaluation.
    - Poids des « doctorants historiques ».
    - Faible taux de soutenance (et très fort taux d'abandon).
    - Peu d'intervention de l'ED dans l'autorisation d'inscription.
    - Le seul critère de soutenance (le volume de la thèse mesuré en nombre de pages) est obsolète et inadapté à certaines disciplines.
    - Pas de procédure de suivi des docteurs.
    - Faible proportion de thèses financées.
    - Beaucoup trop faible implication dans les doctoriales.
    - Absence de structure qui gère les litiges.

## Notation )

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens donnés aux ED par l'UTM (personnel et locaux) sont conséquents et témoignent d'un réel soutien. Toutefois, il semblerait que cette structure ait connu durant la dernière année des dysfonctionnements importants liés à des absences et à un *turn-over* excessif dans le personnel, il est essentiel de parvenir à une stabilisation du fonctionnement. De plus, afin que le suivi à 5 ans des docteurs puisse correctement être mis en place, il conviendrait qu'un personnel dédié soit affecté au service.

Conformément au décret d'août 2006, l'établissement est invité à mettre en place une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses par son Conseil Scientifique. Egalement dans l'objectif de respecter les textes, il convient de faire cesser la pratique de la suspension d'inscription, une non inscription une année valant abandon définitif de la thèse.

Enfin, les décisions financières concernant les actions internationales ayant trait aux études doctorales (Aires culturelles, cotutelles et post-doc) étant directement assurée par le Conseil Scientifique, il serait important de concevoir un dispositif, ou des procédures, associant les Ecoles Doctorales à ces décisions.

Une réelle interrogation demeure sur les moyens mis à disposition de l'Ecole Doctorale par l'établissement co-accrédité.

## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'école doctorale, composé de 24 membres, est conforme au texte, et tous les laboratoires y sont représentés, il est dommage qu'aucune personnalité extérieure étrangère ne figure parmi les membres. Avec 2 réunions par an, consacrées aux questions administratives, le conseil peut difficilement jouer un rôle dans la définition d'une politique scientifique, le décret de 2006 impose d'ailleurs au moins 3 réunions par an. De plus, aucun compte rendu n'est disponible sur le site WEB de l'ED.

La gouvernance est peu formalisée mais semble susciter une réelle implication de l'ensemble des partenaires.

Si les moyens donnés montrent un réel investissement de l'UTM dans ses ED, il serait nécessaire que l'UPS donne également un minimum de moyens à l'ED.

Enfin, le site WEB doit être finalisé et des procédures d'auto-évaluation mises en place.

- Bilan quantitatif :

L'ED est d'une taille (268 doctorants) qui permet à la fois une mutualisation interdisciplinaire et une proximité avec les doctorants. Comme c'est généralement le cas en LSHS le nombre d'encadrants est relativement faible (87 HDR). La règle de 6 doctorants maximum par directeur de thèse, fixée au niveau du PRES, est strictement respectée. Ceci est tout à fait remarquable pour les SHS, où les limitations, récentes, sont généralement de l'ordre d'une dizaine par encadrant. En diminution, la durée des thèses, environ 5 ans, est encore excessive. Le point noir est le nombre très insuffisant de soutenances (en moyenne 32 par an) corrélatif d'un taux très important d'abandon (sans doute de l'ordre de 40 %).



- Encadrement et suivi :

Le choix des sujets et l'admission des doctorants sont largement sous l'autorité des directeurs de thèses et d'unités. Toutefois, dans sa nouvelle formule, l'ED insiste sur la faisabilité en 3 ans et sur les financements escomptés. L'insertion professionnelle future du doctorant est également prise en compte. Si l'accueil initial des doctorants au moment de l'inscription semble peu formalisé, un dispositif de suivi original a été mis en place sous l'impulsion des doctorants eux-mêmes (doc-to-me). Une rencontre avec la directrice de l'ED, lors de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année va être fortement encouragée.

La réinscription est automatique jusqu'en 3<sup>ème</sup> année, ensuite elle est tributaire de la décision d'une commission émanant du Conseil Doctoral. A partir de la 5<sup>ème</sup> année la Directrice de l'ED a un entretien avec le doctorant et son directeur de thèse.

Au-delà de la nécessité d'avoir suivi 100h de formation et des procédures légales (pré-rapports), la seule exigence pour la soutenance semble être un minimum de pages rédigées (350) ; cet archaïsme devra être corrigé.

Lié à une carence administrative, il n'y a aucun dispositif permanent de suivi de l'insertion des docteurs. Les données disponibles sont donc celles recueillies par contacts individuels, elles sont peu exploitables car ne respectant pas les catégorisations officielles. L'insertion semble toutefois très bonne, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Ce résultat exceptionnel est en partie dû à une donnée structurale de l'ED, i.e. la présence en nombre de doctorants titulaires de l'agrégation. Cette même donnée structurale explique le très fort taux de doctorants salariés sur poste stable (dans l'enseignement secondaire). On soupçonne toutefois que le revers de la médaille est un taux très élevé d'abandons: le seuil de tolérance pour abandonner son projet de thèse est relativement bas si l'on a déjà un emploi stable.

- Financement des thèses :

Il y a seulement 17,5 % de thèses financées, 69 % des doctorants sont salariés et 13,5 % n'ont pas de ressources connues.

La directrice de l'ED et quelques directeurs d'unités font preuve d'un grand dynamisme dans la recherche de nouveaux financements (par exemple, « thérapie littéraire » en milieu hospitalier, activité devant déboucher sur un CIFRE).

Même s'il est bien connu que le taux de financement de thèse en SHS est particulièrement bas, le peu de thèses financées au sein de l'ED est choquant. Même s'il n'est pas envisageable en SHS d'exiger un seuil de financement pour l'inscription en thèse, il est essentiel que soit discutée la question des moyens de subsistance du thésard avec le directeur de thèse pressenti. L'ED annonce s'engager dans cette voie.

- Formation :

Globalement, l'ED est très active sur ce versant formation des doctorants.

100H, dont 30 imposées dans 3 axes de formations spécifiques :

- disciplinaire et interdisciplinarité ;
- méthodologie ;
- professionnalisation et ouverture à l'international.

De plus, l'ED organise deux fois par an une journée scientifique sur des thématiques transversales des unités de recherche.

Il existe également une mutualisation avec l'offre de formation du site, notamment avec le CIES. Toutefois, malgré un collègue de l'UTM missionné, l'ED semble peu participer à l'organisation des doctoriales du PRES. Le nombre de doctorants de l'ED s'y inscrivant est beaucoup trop faible.



- Ouverture nationale et internationale :

Sur ce plan également, l'ED fait preuve d'un grand dynamisme. 27 % des doctorants viennent de l'extérieur, dont 7 % sont titulaires de masters (ou équivalent) étrangers.

Des collaborations sont amorcées avec des établissements lyonnais (Lyon 2 et ENS). Une convention est en préparation. Un autre projet est de collaborer avec l'association STARS qui développe des projets innovants de recherche fédérant les scientifiques, artistes, collectivités et industriels les plus mobilisés autour de « Art et Science ».

Il y a 21 cotutelles en cours. Pour faciliter la mobilité des doctorants, une convention a été signée avec le *Graduate Center for the Study of Culture* de Gießen/RFA.

Enfin, en réponse à un appel à projets communautaire de la DG Education et Culture, une proposition mobilisant plusieurs champs de compétence de l'ED ALLPH@ (Théâtre, Design, Musique) a été déposée par des membres d'unités de recherche de l'ED en partenariat avec plusieurs pays européens (Roumanie, Pologne, Espagne).

Faute de moyens, l'ED ne soutient pas financièrement la mobilité. Cependant, les unités de recherche reçoivent 1500 € du CS de l'UTM pour chaque thèse en cotutelle.

- Projet :

Fruit d'une très récente restructuration, cette ED veut d'abord conforter et pérenniser la nouvelle dynamique. Quelques projets spécifiques sont toutefois mis en avant dans le dossier.

Sur le plan de la formation, seront organisés, d'une part des *workshops* pour approfondir certaines questions scientifiques avec des scientifiques qui en sont spécialistes, d'autre part des journées de réflexion autour du thème de la créativité (les Interlocs). Ces journées viseront à ce que des doctorants analysent leur pratique de la créativité dans le cadre de leur thèse en la confrontant avec celle des autres doctorants.

Sur le plan de la politique d'ouverture internationale, une candidature pour la mise en place d'un Doctorat Erasmus Mundus va prochainement être présentée. En outre, des projets de collaboration existent avec d'autres pays, notamment avec l'Allemagne.